

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL du 4 OCTOBRE 2016

L'an deux mille seize, le quatre octobre, à vingt heures trente minutes, LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LEFEBVRE, Maire

Étaient présents : LEFEBVRE J.M., MAUDUIT C., DERUYE Ch., JONCHERAY Ch., BOULARD J.C., CANET A., CARRION G., CECCANTI J.L., CONSONNI É., GAGNOT Ph., GUIBERT Ch., LETOURNEUX F., LOUAZÉ M., LUILLIER M., MOISI Ch., PÉAN C., TERTEREAU G., VANDER ELST Ch.,

Étaient absents excusés :

Jacques DEZÈRE donne procuration à Guillaume TERTEREAU

Secrétaire : Aurélie CANET

Le Compte rendu du précédent Conseil Municipal (13 septembre 2016) est approuvé par le Conseil Municipal.

1° - FUSION DES TROIS COMMUNAUTÉS DE COMMUNES :

Madame la Préfète ayant arrêté le 30 mars 2016 le schéma départemental de coopération intercommunale, la fusion des trois communautés de communes est programmée au **1^{er} janvier 2017**.

La fusion entraîne la nécessité :

- **de définir le nombre et la répartition des sièges entre communes membres** (voir tableaux ci-dessous) :

Proposition n° 1 : (Négociée)

COMMUNE	Nombre de sièges	COMMUNE	Nombre de sièges
Beaufay	2	Thoigné	1
BONNÉTABLE	7	Allières-Beauvoir	1
Briosne-les-Sables	1	Blèves	1
Coursemont	1	Commerveil	1
Courcival	1	Contilly	1
Jauzé	1	Les Aulneaux	1
Nogent-le-Bernard	1	Les Mées	1
Rouperroux-le-Coquet	1	Louvigny	1
Saint-Georges-du-Rosay	1	Louzes	1
Terrehault	1	MAMERS	9
Avesnes-en-Saosnois	1	Marollette	1
Congé-sur-Orne	1	Neufchâtel-en-Saosnois	1
Courgains	1	Origny-le-Roux	1
Dangeul	1	Panon	1

Dissé-sous-Ballon	1	Pizieux	1
Lucé-sous-Ballon	1	Saint-Calez-en-Saosnois	1
MAROLLES-LES-BRAULTS	3	Saint-Cosme-en-Vairais	3
Meurcé	1	Saint-Longis	1
Mézières-sur-Ponthouin	1	Saint-Pierre-des-Ormes	1
Moncé-en-Saosnois	1	Saint-Rémy-des-Monts	1
Monhoudou	1	Saint-Rémy-du-Val	1
Nauvay	1	Saint-Vincent-des-Prés	1
Nouans	1	Saosnes	1
Peray	1	Suré	1
René	1	Vezot	1
Saint-Aignan	1	Villaines-la-Carelle	1
TOTAL NOMBRE DE SIÈGES			71

PROPOSITION N°2 : (Droit Commun)

COMMUNE	Nombre de sièges	COMMUNE	Nombre de sièges
Beaufay	2	Thoigné	1
BONNÉTABLE	8	Allières-Beauvoir	1
Briosne-les-Sables	1	Blèves	1
Courcemont	1	Commerveil	1
Courcival	1	Contilly	1
Jauzé	1	Les Aulneaux	1
Nogent-le-Bernard	2	Les Mées	1
Rouperroux-le-Coquet	1	Louvigny	1
Saint-Georges-du-Rosay	1	Louzes	1
Terrehault	1	MAMERS	11
Avesnes-en-Saosnois	1	Marollette	1
Congé-sur-Orne	1	Neufchâtel-en-Saosnois	2
Courgains	1	Origny-le-Roux	1
Dangeul	1	Panon	1
Dissé-sous-Ballon	1	Pizieux	1
Lucé-sous-Ballon	1	Saint-Calez-en-Saosnois	1
MAROLLES-LES-BRAULTS	4	Saint-Cosme-en-Vairais	4
Meurcé	1	Saint-Longis	1
Mézières-sur-Ponthouin	1	Saint-Pierre-des-Ormes	1
Moncé-en-Saosnois	1	Saint-Rémy-des-Monts	1
Monhoudou	1	Saint-Rémy-duVal	1
Nauvay	1	Saint-Vincent-des-Prés	1
Nouans	1	Saosnes	1
Peray	1	Suré	1
René	1	Vezot	1
Saint-Aignan	1	Villaines-la-Carelle	1
TOTAL NOMBRE DE SIÈGES			78

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents vote pour la proposition de droit commun soit 78 sièges.

☐ - **la création d'un nom** :

Le Comité de Pilotage a donc fait trois propositions :

- ☐ Maine-Saosnois,
- ☐ Haut-Maine,
- ☐ Perche-Saosnois

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents vote pour la proposition : « Maine Saosnois »

☐ - **La création d'un siège social** :

- ☐ 3, rue Ernest-Renan – 72600 MAMERS,
- ☐ 7, Place Henri Coutard – 72260 MAROLLES-LES-BRAULTS
- ☐ 8, rue Mazagran – 72110 BONNÉTABLE

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents vote pour que le siège social soit au : 7, Place Coutard à Marolles-les-Braults.

2° - FUSION EHPAD DE MAROLLES-LES-BRAULTS ET NEUFCHÂTEL-EN-SAOSNOIS :

L'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) souhaite un rapprochement des EHPAD situés sur la Commune de Marolles-les-Braults et sur la Commune de Neufchâtel-en-Saosnois.

L'EHPAD de Marolles-les-Braults étant un établissement public communal c'est le Conseil Municipal qui doit se prononcer.

- 1) - sur la suppression de l'EHPAD de Marolles-les-Braults en tant qu'établissement public communal, rattaché juridiquement à la Commune,
- 2) - sur la fusion de l'EHPAD de Marolles-les-Braults et de l'EHPAD de Neufchâtel-en-Saosnois et sur la création d'un EHPAD public intercommunal.

Après avoir expliqué l'intérêt de cette fusion le Maire assure que celle-ci n'entraînera aucune modification pour le personnel déjà en place.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal de Marolles-les-Braults vote à l'unanimité :

⇒ **Pour la suppression de l'EHPAD « Les Chanterelles » à Marolles-les-Braults,**

⇒ **Pour la fusion de l'EHPAD « Les Chanterelles » de Marolles-les-Braults avec l'EHPAD « Les Hespérides » de Neufchâtel-en-Saosnois,**

⇒ **Pour la création d'un EHPAD Intercommunal entre l'EHPAD « Les Chanterelles » de Marolles-les-Braults et l'EHPAD « Les Hespérides » de Neufchâtel-en-Saosnois.**

3° - ATTRIBUTION DES INDEMNITÉS DE CONSEIL ET DE CONFECTION DE BUDGET :

Le montant de cette indemnité de conseil, est calculé sur une moyenne annuelle des dépenses des trois dernières années, soit pour cette année 2016 : **2 789 204 €**

Sur cette moyenne sont appliqués des taux par tranche qui permet d'arriver à un montant de **606,69 €**
L'indemnité de budget étant fixe et égale à 45,73 €.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal vote (18 pour – 1 abstention) pour l'attribution de l'indemnité de Conseil basée sur une moyenne annuelle des dépenses de fonctionnement des trois dernières années soit une indemnité pour 2016 égale à 606,69 €.

4° - SECTION BASKET DU SPORTING CLUB MAROLLAIS :

Cette section a assuré une animation TAP (*Temps d'Activités Périscolaires*) durant 10 séances (avril à juillet 2016), plus les heures de réunions bilan (3 heures)

Elle demande une subvention pour payer cette prestation de service soit 325 €.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal vote une subvention de 325 € au Sporting Club Marollais – section Basket pour régler une prestation de service due à l'intervention de Charlène MANGUIN aux T.A.P.S (*Temps d'Activités Périscolaires*).

5° - TEMPS DE TRAVAIL DE Mme ANNICK TOURNET :

Lors du Conseil Municipal du 3 mai 2016, vous avez voté pour une modification du temps de travail d'Annick TOURNET, de 25 h 30/semaine à 35 h/semaine à compter du 1^{er} septembre 2016.

Cette modification devait faire l'objet d'un avis du Comité Technique qui a eu lieu le 20 septembre 2016.

Le Comité Technique a donné un avis favorable, il nous faut donc repasser cette délibération avec une prise de poste au 1^{er} octobre 2016 et de ce fait annuler la délibération du 3 mai 2016.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

La modification du temps de travail d'Annick TOURNET avait été acceptée au Conseil Municipal du 3 mai 2016.

L'avis du Comité Technique étant obligatoire et celui-ci ayant eu lieu le 20 septembre 2016, le Conseil Municipal accepte la modification du temps de travail d'Annick TOURNET au 1^{er} octobre 2016 et non au 1^{er} septembre 2016 comme prévu précédemment.

Son temps de travail passe donc de 25 h 30 à 35 h/semaine.

6° - CRÉATION D'UN POSTE DE CAE DE 20 HEURES :

Le début de cette année scolaire est marqué par plusieurs congés pour maladie au sein de notre équipe communale. Pour pallier ces absences et afin de pouvoir assurer les prises en charge et la sécurité des enfants lors des TAP et de la garderie périscolaire, nous vous proposons de recruter un CAE de 20 h/semaine (*prise en charge 60 %*).

Le CAE pourra s'investir sur les différents postes afin d'être opérationnel à la prochaine rentrée scolaire 2017-2018 ou trois de nos CAE ne pourront plus être renouvelés.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la création d'un poste de CAE au 1^{er} novembre 2016. Cela permettra de pallier les différentes absences du personnel communal ou des intervenants extérieurs et d'être opérationnel dès la rentrée 2017-2018 où trois de nos CAE ne pourront plus être renouvelés.

7° - NUMÉROTATION RUE DES FEUILLANTINES :

La Cidrerie a terminé les travaux d'aménagement de ses bureaux. L'entrée se fait désormais par la rue des Feuillantines (*face au garage Peugeot*).

Nous vous proposons d'attribuer le n° 1 à la Cidrerie, les numéros 3 et 5 ayant été attribués à M. Pierre LOUAZÉ et à l'Auto-École.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal propose à l'unanimité d'attribuer le n° 1 rue des Feuillantines à la Cidrerie.

8° - COMMISSION DU CIMETIÈRE :

Compte-rendu du 27 septembre 2016
Responsable : Claude MAUDUIT

Étaient présents : Claude MAUDUIT – Chantal MOISI – Michel LUILIER – Jean-Claude BOULARD

La Commission s'est rendue au cimetière afin de repérer et d'identifier les sépultures présentant un aspect d'abandon, nuisible au bon ordre et à la décence du cimetière.

Conditions : (*articles L2223-12 du Code Général des Collectivités Territoriales - circulaire du 22 mars 1962*)

Pour qu'une concession funéraire puisse faire l'objet d'une reprise, il convient qu'elle remplisse trois critères :

- Concession d'une durée de **plus de 30 ans** (*concessions perpétuelles, centenaires, cinquantenaires*),
- **Aucune inhumation depuis 10 ans**,
- **Défaut d'entretien** (*monument cassé, affaissé, éventré – ornements funéraires cassés, désarticulés – végétation sauvage...*)

112 tombes répondent à ces critères

Au vu de ce recensement, le Conseil Municipal souhaite-t-il engagé une procédure de constat d'état d'abandon.

Cette procédure s'étale sur une **période de trois ans**, réalisée en deux phases.

Exemple :

- 1^{er} Procès-verbal de constat d'abandon – « Rameaux 2017 »
- 2^e Procès-verbal de constat d'abandon – « Rameaux 2020 »

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Suite au recensement des sépultures présentant un aspect d'abandon, nuisible au bon ordre et à la décence du Cimetière, la Commission a trouvé 112 tombes répondant aux critères.

Le Conseil Municipal accepte d'engager une procédure de constat d'état d'abandon. Procédure qui s'étalera sur une période de trois ans, réalisée en deux phases :

- 1^{er} Procès-verbal de constat d'état d'abandon avant les Rameaux 2017,
- 2^e Procès-verbal de constat d'état d'abandon avant les Rameaux 2020.

9° - BOÎTE À IDÉES :

Une affichette concernant la non-lecture des lettres anonymes sera apposée sur la boîte dès le mercredi 5 octobre 2016.

10° - QUESTIONS DIVERSES :

☐ - Radars pédagogique :

Les données enregistrées par le radar pédagogique de la rue de Courgains amènent beaucoup d'interrogations notamment sur la vitesse excessive des véhicules déjà entrés dans le bourg. Une pointe à 116 km/h a même été enregistrée entre 12 h et 13 h un jeudi.

Le Conseil Municipal reconnaît que ces radars sont une bonne chose pour Marolles et que cela sensibilise les usagers quant à leur vitesse.

Ces radars sont utiles, c'est un bon investissement.

Les données du radar de la rue de Mamers puis celui de la rue de Bonnétable seront également relevées et dévoilées lors des prochains Conseils Municipaux.

☐ - Magasin de Producteurs :

Chantal MOISI apporte de bonnes nouvelles du Magasin de Producteurs.

Les gens sont ravis, le magasin est bien rempli.

* Un nouveau producteur de légumes de saison,

* Un nouveau producteur laitier a proposé ses produits.

Les pommes vont arriver.

Permanences :

- | | |
|----------------|----------------------|
| ☐ 8 octobre : | Gersende CARRION, |
| ☐ 15 octobre : | Michel LOUAZÉ, |
| ☐ 22 octobre : | Cécile PÉAN, |
| ☐ 29 octobre : | Jean-Claude BOULARD, |
| ☐ 5 novembre : | Chantal MOISI |

☐ - Ouverture du Jardin du Presbytère tous les jours de 9 h 00 à 17 h 00. (à voir pour les permanences)

Cécile PÉAN déplore que les bancs « neufs » soient abîmés (*rayures – absence de caches*) → Vu avec la Société.

Les allées seront à nouveau damées par l'Entreprise CORDIER dans les prochains jours. Les fleurs mortes seront remplacées.

❑ - **Parc Municipal** :

La balancelle devra être enlevée pour les vacances de la Toussaint, prévoir son remplacement (*métal qui sort du plastique*).

De nouveaux jeux attendent leur implantation.

❑ - **Église – Éclairage du tableau** :

Il va d'abord falloir prendre rendez-vous avec le nouveau prêtre Christian LE MEUR afin de pouvoir descendre la croix et ensuite le tabernacle.

❑ - **Syndicat d'eau SIDPEP** :

Philippe GAGNOT demande si le rapport 2015 du Syndicat d'Eau SIDPEP est arrivé.

Vérification sera faite, un mail sera envoyé aux Conseillers Municipaux dès la mise à disposition du rapport sur la qualité de l'eau.

❑ - **Démolition Ancienne Salle des Fêtes** :

Point sur l'avancée du projet de démolition de l'Ancienne Salle des Fêtes.

Après une rencontre avec Françoise GESLAND, un diagnostic amiante va être effectué le 13 octobre prochain par le cabinet BEUNÉCHE.

Un diagnostic des différents murs porteurs sera réalisé par Mme GESLAND après contact avec les différents propriétaires riverains. Un appel d'offre sera ensuite publié sur le portail du Conseil Départemental 72 pour la démolition.

Une rencontre avec M. DULUARD (*responsable Sarthe Habitat*) a été fixée au 22 novembre 2016, où le futur projet sera évoqué.

Le deuxième sujet abordé avec Mme GESLAND a été le foyer « Jeunes » aussi appelé « Mille Club ». Mme GESLAND indique que le bâtiment est encore en bon état et que la rénovation va pouvoir se faire sans gros surcoût.

Elle propose de recouvrir les arrondis et nous fera ses propositions très rapidement.